



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 62289

Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'instauration chaque année d'une « journée nationale de la Résistance ». Attendue par de nombreuses associations de résistants, cette journée serait à la fois l'occasion de rendre hommage aux Français qui n'ont pas hésité à risquer leur vie pour libérer notre pays et elle permettrait en outre de transmettre aux jeunes générations les combats et les valeurs de la résistance. Cette journée pourrait avoir lieu chaque 27 mai, date anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance (CNR) par Jean Moulin. Connaissant l'attachement du gouvernement à la transmission de notre mémoire collective, il lui demande d'envisager la création de cette journée.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants est très sensible à la conservation de la mémoire du rôle considérable joué par la Résistance dans l'histoire du second conflit mondial. Cependant, il est réservé quant à l'institutionnalisation du 27 mai comme date unique de commémoration dans le mesure où la Résistance n'est pas née en 1943, mais dès juin 1940, période pendant laquelle des initiatives significatives ont été prises notamment par le général de Gaulle à Londres et par Jean Moulin, à Chartres. Celles-ci se sont ensuite progressivement multipliées et ont été déferées. Il serait néanmoins possible de s'appuyer sur la date du 27 mai pour faire étudier des textes dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, incarnant les valeurs de la Résistance. Il est en effet indispensable d'insister sur la nécessité de transmettre à la jeunesse l'engagement de ces hommes et de ces femmes au service de la Nation pour défendre les valeurs de la République, de la démocratie et des droits de l'homme contre la barbarie nazie. C'est tout le sens de la « politique de la mémoire » que le secrétaire d'Etat a fait approuver par le Haut Conseil de la mémoire combattante le 6 février dernier. Ainsi, les actions de mémoire de l'année 2001 seront-elles consacrées à l'engagement des Forces françaises libres avec le serment de Koufra, aux exécutions de Châteaubriant ou à l'action du réseau du musée de l'Homme. Le département ministériel et le ministre de l'éducation nationale sont également prêts à s'associer aux initiatives que prendront les collectivités locales dans le cadre de la célébration de la Résistance.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62289

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3332

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4102